

1. S'inscrire – Tout ce qu'il faut savoir !

- ∞ Combien coûtent les études à l'Université de Toulouse Jean-Jaurès (UT2J) ?

Puisque vous êtes un(e) étudiant(e) en échange universitaire **Erasmus+** ou **Convention Bilatérale**, vous êtes exonéré(e) des frais d'inscription.

- ∞ Comment s'inscrire ?

Suite à l'acceptation de votre candidature par votre établissement d'origine puis par l'Université de Toulouse Jean-Jaurès (**UT2J**) vous recevrez une lettre officielle d'acceptation accompagnée de la procédure à suivre pour vous inscrire.

- ∞ Est-ce que je dois traduire les pièces à joindre à mon dossier ?

Il n'est pas nécessaire de traduire vos documents en français mais nous vous conseillons vivement de les avoir au moins en anglais, surtout pour les démarches d'ouverture de compte en banque.

- ∞ Quel niveau de langue est nécessaire ?

Les étudiants Erasmus+ devront passer le test **OLS – Online Linguistic Support** – avant de venir à UT2J.

Les autres étudiants qui souhaitent suivre des cours de français passeront le test **ELAO à UT2J** après leur arrivée et seront placés dans des groupes de niveau.

- ∞ Existe-t-il des équivalences de diplômes ? Que signifie « ECTS » ?

Les **ECTS – European Credits Transfer System** – facilitent la comparaison des programmes d'études pour tous les étudiants. Valider des **ECTS à UT2J** vous permettra de valider des crédits dans votre université d'origine. Un plan d'étude sera effectué avec votre professeur coordinateur avant votre arrivée.

- ∞ Qu'est-ce que l'INE et où le trouver ? Est-ce que c'est la même chose que le numéro étudiant ?

L'INE est un Identifiant National Étudiant. Pour en posséder un il faut être inscrit(e) dans un établissement d'enseignement supérieur français. C'est pour cela que vous obtiendrez votre INE seulement après votre inscription. Il sera inscrit sur votre certificat de scolarité ainsi que sur votre carte étudiante. Il ne faut pas confondre votre **numéro étudiant** qui est attribué à chaque étudiants et diffère selon les universités avec **votre INE**. Ils sont différent.





2. VISA – Quand commencer les démarches ?

- ∞ Après acceptation de candidature à **UT2J** les étudiants en Convention Bilatérale doivent commencer la procédure pour l'obtention de leurs « Visa étudiants Long Séjour valant Titre de Séjour » (**VLS-TS**). Ce Visa étudiant permet aux étudiants étrangers d'entrer sur le territoire français.
- ∞ Étudiants Erasmus+, puisque vous êtes ressortissant des États membres de la **Communauté Européenne** ou de l'**Espace Économique Européen** vous n'avez pas besoin de visa pour venir étudier en France.
- ∞ Étudiants en Convention Bilatérale vous devez obligatoirement faire valider votre visa dans un délai de 3 mois suite à votre arrivée en France. Cette validation de visa s'effectue auprès de l'**Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII)** et se déroule en 3 temps :
 - renvoi du formulaire **OFII** à l'arrivée en France
 - visite médicale
 - paiement d'une redevance
- ∞ Pour de plus amples informations n'hésitez pas à consulter le site de l'**OFII**.

http://www.ofii.fr/visa_long_sejour_titre_de_sejour_193/visa_de_long_sejour_titre_de_sejour_pour_les_etudiants_955.html

3. Assurance santé – À quoi ça sert ?

- ∞ En France, tous les étudiants doivent prendre une sécurité sociale afin de bénéficier des remboursements médicaux. La sécurité sociale rembourse environ 70% des frais médicaux et les étudiants qui souhaitent avoir plus de remboursements (30%) peuvent également souscrire à une mutuelle complémentaire.
- ∞ La sécurité sociale est donc **obligatoire** mais la mutuelle est **optionnelle**.
- ∞ Les étudiants **Erasmus+** doivent faire la demande de **Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM)** afin d'être exonéré des frais d'assurance santé étudiante à **UT2J**. Le délai de réception de la **CEAM** est de minimum un mois c'est pourquoi vous vous conseillons de faire votre demande dès que possible.
- ∞ Les étudiants en **Convention Bilatérale** et les **étudiants turcs** doivent s'affilier à **La Mutuelle Des Étudiants (LMDE)** ou à **VITTATI**. Ce sont des assurances santé étudiantes qui vous permettront d'avoir accès aux soins médicaux en France notamment les visites médicales chez les médecins. Cela coûte **215€** pour l'année. Si les étudiants le souhaitent, ils peuvent également souscrire à une mutuelle santé afin de compléter leur formules de soins et de faciliter leurs remboursements :
- Les forfaits mutuels LMDE
<http://www.lmde.com/les-complementaires-sante-lmde/nos-complementaires/pourquoi-adherer-a-une-complementaire-sante.html>
- Les forfaits mutuels VITTAVI
<http://www.vittavi.fr/etudiant/complementaire-sante/mutuelle/bien-choisir-sa-complementaire-sante>
- ∞ En résumé, les **étudiants Erasmus+ possédant leur carte CEAM ne paieront rien** lors de l'inscription alors que **les étudiants en Convention Bilatérale et les étudiants turcs devront obligatoirement payer 215 € pour leur affiliation à l'assurance santé** à moins d'avoir une assurance santé personnelle.

4. « Welcome desk » et TOUL'BOX

- ∞ L'Université Fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées met en place un accueil afin de faciliter votre arrivée à Toulouse. Cet accueil est pour les étudiants français et étrangers. L'équipe du « Welcome Desk »



vous renseignera sur les démarches pour trouver un logement, les moyens de transports, les soins médicaux et bien d'autres...

- ∞ L'équipe du Welcome Desk parle plusieurs langues et est à l'écoute des besoins des étudiants pour leurs démarches administratives.
- ∞ Vous trouverez tous les renseignements sur ce lien :
<http://www.univ-toulouse.fr/vie-etudiante/vie-pratique/accueil-welcome-desk>
- ∞ Si vous souhaitez être aidé dès votre arrivée pour vous rendre dans le centre de Toulouse, récupérer votre logement ou remplir les démarches administratives de façon personnalisée vous pouvez souscrire au service payant de la Toul' box.
- ∞ Pour plus de renseignements sur ce lien : <https://toulbox.univ-toulouse.fr/quoi/>

5. Financer ses études

- ∞ Puis-je bénéficier d'une bourse en tant qu'étudiant étranger ?

Les étudiants étrangers qui souhaitent venir étudier en France ont deux alternatives pour recevoir des bourses.

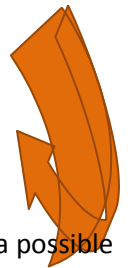
- Les bourses de leurs pays d'origines
- Les bourses des ambassades de France ou « bourses de l'Etat français »

Pour plus de renseignements voir le lien ci-dessous :

<http://www.campusfrance.org/fr/rubrique/appels-a-candidatures>

- ∞ Puis-je faire un stage ou travailler pendant mon année d'échange en France ?

- Si votre parcours universitaire exige la mise en pratique d'un stage alors il vous sera possible d'effectuer un stage en France. Si le stage n'est pas obligatoire il faut vous renseigner auprès de votre université et d'UT2J pour la possibilité d'effectuer un stage non obligatoire sur le territoire français.
- Les étudiants étrangers ressortissant des États membres de la **C**ommunauté **E**uropéenne ou de l'**E**space **E**conomique **E**uropéen peuvent travailler en France. Cependant certaines conditions sont à vérifier en fonction de votre pays d'origine. Pour les étudiants en Convention Bilatérale en possession de leurs visas étudiants Long Séjour, il est également possible de travailler.
 - Pour plus d'informations :
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2713>



6. Banque : ouverture d'un compte

- ∞ Si vous souhaitez recevoir des aides aux logements (**APL**) vous devez obligatoirement ouvrir un compte bancaire français. Pour l'ouverture **d'un compte en banque**, n'oubliez pas d'avoir une **pièce d'identité** (passeport, visa ou carte de séjour), **justificatif de domicile fixe en France** (facture de téléphone ou électricité, quittance de loyer...) ainsi que **la carte étudiante** ou le certificat de scolarité.

7. Faire du sport à UT2J

- ∞ Il est possible pour les étudiants étrangers de faire du sport à **UT2J**. Après leur arrivée, les étudiants en échange pourront s'inscrire à différents sports gratuitement et participer à des sorties payantes le week-end (Journée au ski ou randonnées)

8. Les codes UE

- ∞ Les **UE** ou **Unités d'Enseignements** sont les cours auxquels vous êtes inscrit(e). Chaque UE comporte un **code**, un **intitulé** et un **coefficient**
- ∞ Exemple :

CODE ← **HI0008X - Mondes grec et romain anciens** → INTITULÉ

Accessible en Service d'Enseignement à Distance **Crédits ECTS** 8
Semestre Premier semestre **Volume horaire** 50

COEFFICIENT

Langues d'enseignements

Français

9. Logements

- ∞ Les étudiants qui étudient à Toulouse ont plusieurs choix pour leurs logements :
- Les résidences universitaires gérées par le **CROUS**
- Colocation ou « share house » avec d'autres étudiants
- Logement chez l'habitant
- ∞ Les **Aides Personnalisées au Logement** ou **APL** aident les étudiants à payer leurs loyers. Les étudiants étrangers peuvent aussi recevoir les **APL** à condition d'avoir un compte en banque français. Pour faire une demande d'**APL** il faut s'adresser à la **Caisse d'Allocations Familiales (CAF)**.
- ∞ Pour tous les logements une **assurance habitation** vous sera **obligatoire** afin d'assurer votre logement.

10. Soin médicaux

- ∞ Sur les campus universitaires de Toulouse, les étudiants peuvent se rendre au **Service Inter universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SIMPPS)** pour leurs visites médicales.
- ∞ Au sein des résidences Chapou et Arsenal une infirmière du **CROUS** effectue des permanences afin de recevoir les étudiants malades.

11. Transports

- ∞ Dans la ville de Toulouse, tous les étudiants de moins de 26 ans peuvent souscrire à un abonnement **bus, métro et tramway illimités** pour 10€ par mois grâce au réseau **Tisséo**.
- ∞ Veuillez noter que le premier mois cela coûtera 18€ (10€ pour l'abonnement et 8€ pour la création de la carte PASTEL)

12. Internet

- ∞ Le wifi est disponible sur le campus de l'université. Pour y avoir accès vous devrez attendre d'avoir finalisé votre inscription administrative lors de la semaine d'orientation. Il vous faudra des codes d'accès personnels.



- ∞ En attendant d'avoir vos codes, sachez que la wifi est disponible à la **Médiathèque de Toulouse** station « marengo SNCF », à **l'association EIMA** salle AR105 bâtiment de l'arche 1^{er} étage de l'UT2J, ainsi que dans les restaurants type « fast-food ».
- ∞ **Le wifi n'est pas disponible dans les résidences universitaires.** Pour avoir accès au réseau filaire et ainsi avoir internet **il faut acheter un câble Ethernet.**
- ∞ Pour les logements hors résidences universitaires, les étudiants choisissent l'opérateur de leur choix afin d'avoir leur connexion personnelle à domicile